



Léa Rogg

Regards sur les communautés juives  
du Sundgau et alentours  
XVIIème au XXIème siècle

verlag regionalkultur

Illustration de couverture :

La synagogue de Hégenheim datée de 1821 (*Photo Charles RUF*)

### **Information bibliographique de Die Deutsche Bibliothek**

Die Deutsche Bibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.ddb.de>.

Auteur	Léa Rogg
Titre	Regards sur les communautés juives du Sundgau et alentours
Sous-titre	XVII <sup>ème</sup> au XXI <sup>ème</sup> siècle
Réalisation	verlag regionalkultur (vr)
Composition	Jens Hartmann, vr

ISBN 978-3-89735-499-9

Ce livre est imprimé sur du papier sans chlore et résistant au vieillissement (TCF selon ISO 9706) selon les directives de Francfort.

© 2007. Tous droits réservés.

**verlag regionalkultur**

Heidelberg – Ubstadt-Weiher – Weil am Rhein – Basel

[www.verlag-regionalkultur.com](http://www.verlag-regionalkultur.com)

# PREMIERE PARTIE

## HEGENHEIM « Hagana »

Hégenheim, c'est avant tout un village frontalier accueillant, situé aux confins du département du Haut-Rhin et aux portes de la Confédération helvétique. Ce bourg médiéval, mentionné dès 1230 dans les Archives Départementales du Haut-Rhin, trouverait son origine à l'époque franque. La découverte d'une nécropole datant du Vème-VIIème siècle confirme cette hypothèse.

Jusqu'en 1798, le village de Bourgfelden était une annexe de Hégenheim. A l'époque, le lieu disparu dit « *Greften* » était situé entre Hésingue et Hégenheim. La commune est rattachée au canton de Huningue depuis 1790 et compte actuellement environ 2900 habitants (2059 en 1968, 2323 en 1990). En souvenir de l'évacuation de la population en septembre 1939 dans les Landes, la commune est jumelée depuis mai 1980 à la commune de Morcenx. Durant des siècles, le village était sous l'autorité et la juridiction de l'Evêché de Bâle (Mulhouse faisait partie de la Confédération helvétique jusqu'en 1798).

Au cœur de la localité se dresse l'église paroissiale dédiée à Saint Rémi et à Saint Blaise. Sa construction date de 1780–1786 et remplace un premier bâtiment qui menaçait ruine, situé près du cimetière, rue d'Allschwil. De 1444 à 2005, pas moins de 68 curés ont œuvré pour le bien de la paroisse. Le château, entouré d'un grand parc, propriété des sires de BAERENFELS jusqu'en 1692, a été reconstruit en 1737 par Aimable Laurent de BARBIER. Il remplace un château médiéval détruit en 1445 par les Armagnacs, lors des conflits avec l'évêque de Bâle. Il appartient à ce jour à la famille de REINACH-HIRTZBACH. Depuis le 6 mars 1990, il est inscrit au registre des monuments historiques. Le bâtiment qui abrite l'actuelle mairie et bureau de poste était autrefois l'Hôtel de la Poste, érigé dans le but d'héberger les horlogers de la région de La Chaux-de-Fonds. Ces derniers travaillaient dans la manufacture de montres de poche LEVY « ROSKOPF » à Hégenheim. Ils ne rentraient chez eux qu'en fin de semaine. Trois anciens moulins situés au piémont de la colline du Rosenberg faisaient la fierté des habitants du village. Celui du bas, sis au 6 rue du Moulin, date du XIXème siècle et porte l'inscription suivante : « *Ludwig Mislin Miler in Haegenheim – Anna Maria Stöcklin von Hunsbach 1808* ». Celui du milieu, au 3 rue du Moulin, date du XVIème, voire XVIIème siècle, et se distingue par une cave voûtée et une enseigne de meuniers. Le moulin du haut, au 16 rue d'Alsace, était l'ancienne propriété de Joseph BOUAT et de Victoire de BARBIER-SCHROFENBERG, vendue en 1845 à la famille NAAS. Hégenheim pouvait également s'enor-

gueillir d'être, à partir de 1807, le siège d'un notariat, de posséder un cinéma dès 1920, un supermarché au début des années cinquante, et s'honorer, à partir de 1971, d'un collège d'enseignement secondaire qui regroupe à ce jour environ 700 élèves. Si l'étymologie du mot « Hégenheim » signifie « domaine de Hagino », sa dernière syllabe « heim » nous parle de patrie, de racines et de chemins qui nous conduisent vers le Sundgau profond, vers Bâle, le Rhin, ou vers l'aéroport, pour d'autres destinations. Hégenheim, village de la vallée du Lertzbach, si peu d'apparence sundgauvienne, car il lui manque des maisons à colombages, les poêles en faïence ou les fenêtres fleuries d'Oberdorf et de Grentzingen, se distingue en revanche par deux particularités :

- sa situation géographique – le village marque frontière avec Bâle, Allschwil et Schönenbuch en Suisse
- et son exceptionnel patrimoine juif.

## **AUX PORTES DE LA SUISSE**

La situation géographique de Hégenheim est un atout qui permet à la plus grande partie de la population de trouver un gagne-pain outre-frontière. Les retombées économiques se confirment par une activité du secteur du bâtiment. En revanche, de nombreux terrains agricoles sont loués aux agriculteurs suisses, et les voisins helvétiques apprécient la contrée vallonnée du Sundgau, pays du sud, et viennent s'installer de plus en plus nombreux dans cette région paisible, proche de la cité rhénane de Bâle, et dont le prix de l'immobilier est moins onéreux qu'en Suisse.

## **TROIS SIECLES DE PRESENCE JUIVE**

Dans la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle se développe une forte communauté juive à Hégenheim. Durant plus de trois siècles, le village est profondément marqué par cette présence. Quelques vestiges en témoignent :

- le cimetière israélite daté de 1673, situé à la sortie du village vers Hagenthal
- la synagogue, rue d'Alsace, inaugurée le 21.9.1821 (une première qui datait de 1740 a été incendiée en 1815)
- le bâtiment qui abritait l'asile israélite fondé en 1874 et situé rue d'Allschwil
- l'ancienne maison d'habitation du rabbin Moïse NORDMANN, sise au 7 rue de Hagenthal,
- ainsi qu'une série d'anciennes maisons au cœur du village.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION JUIVE DE HEGENHEIM

<i>En 1784</i>	<i>en 1838</i>	<i>en 1861</i>	<i>en 1871</i>	<i>en 1880</i>	<i>en 1905</i>
409 pers.	845 pers.	646 pers.	413 pers.	285 pers.	110 pers.

### EPILOGUE

Hégenheim est aujourd'hui un village qui s'est développé autour de son noyau historique et qui marque sa présence par une évolution considérable, à savoir : l'activité du bâtiment due à la création de nombreux lotissements, la rénovation de son patrimoine bâti et l'amélioration de son cadre de vie : construction de deux courts de tennis couverts avec club-house, aménagement d'une vingtaine de rues, compétition annuelle récompensée pour le fleurissement de la localité, etc... La vie associative et culturelle, représentée par plus de vingt sociétés, propose de nombreuses animations et réjouissances tout au long de l'année, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Ainsi, l'exposition des artistes, ou le marché de Noël au complexe culturel et sportif, attire plus d'un millier de personnes. Bref, il fait bon vivre à Hégenheim.

## HEGENHEIM TEMOIN DU PASSE JUIF

Au fil du cheminement séculaire, dans la seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, s'installe à Hégenheim et alentours une forte communauté juive. Hégenheim, petit bourg au carrefour des civilisations, aux portes de la ville commerciale de Bâle et à proximité d'une voie navigable, abrita durant plus de trois siècles une des plus grandes communautés juives d'Alsace. Déjà en 1692, la communauté comptait douze chefs de famille à Hégenheim. Selon les dénombrements relatifs à la province d'Alsace, la population juive se chiffrait en 1689 à 3000 personnes, en 1716 à 6800, en 1776 à 13600 et en 1784 à 20000 personnes, soit la moitié du nombre évalué des Juifs en France. La Seconde Guerre mondiale marque le terme du judaïsme rural d'Alsace, voire du Sundgau et de Hégenheim.

## LES ORIGINES

Les Juifs venus avec les Romains au III/IV<sup>ème</sup> siècle, sont mentionnés dans les Archives Départementales du Haut-Rhin à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle. A Strasbourg, on retrouva une pierre tombale datée de 1223, et à Bâle deux stèles, l'une datée de 1222, et l'autre de 1226<sup>1</sup>. Lors de la peste bucolique qui sévit en Europe au XIV<sup>ème</sup> siècle, les Juifs, accusés d'avoir empoisonné les puits, sont tenus pour responsables de cette épidémie. La rumeur se répand d'abord à Bâle, où ils seront décimés par le feu sur un îlot du Rhin, le 16 janvier 1349. Le même destin tragique est réservé aux autres communautés juives d'Europe. Ainsi, à Strasbourg, 2000 personnes de confession juive sont brûlées ou noyées, et une quarantaine de communautés alsaciennes sont décimées et leurs biens confisqués<sup>2</sup>. Les communautés juives de la vallée du Rhin sont également massacrées et périssent sur les bûchers ; parmi elles, les grandes com-

- 1 La pierre tombale retrouvée à Strasbourg a été érigée à l'honneur de Dame Brune, fille du Rabbi Mose, décédée le 19. Tamus 983, selon le petit comput (juillet 1223), celles de Bâle, l'une datée de 1222, a été érigée à l'honneur de Dame Hanna, fille de Mose, et l'autre datée de 1226, est celle de Dame Sara, fille du Rabbi Israël. Soulignons que la présence juive dans notre contrée a été une fois de plus attestée en l'an 2001 par une fouille archéologique sur le site romain d'Augusta Raurica-Kaiseraugst, près de Bâle. La fouille a mis au jour une bague de bronze ornée de la représentation d'une menorah (chandelier à sept branches).
- 2 La ville libre de Colmar annula le 19 juillet 1392 toutes les dettes des citoyens de ladite ville et les créanciers juifs ont dû prêter serment « *more judaïco* » qu'ils renoncent – ainsi que leurs descendances – à tout jamais à leurs dûs.  
Ont signé : Vifelin de Paris avec ses deux épouses Josca et Meles, Vifelin le médecin avec sa femme Hanna, Heimann et sa femme Jüttle, Aron et sa femme Lea, Moses de Türkheim, Lowe de Spire, Isekin, Beyle de Hagena, Reine de Kaysersberg, Götsch, Bele de Fribourg-en-Brisgau, Süsse, veuve de Joseph, Simont de Habsheim et Lea sa femme, Michelin son gendre, Salmon et sa femme Zipora, Kirsemann et Joselin. (St. Arch. Colmar GG.)

munautés de Spire, Worms, Nuremberg, Mayence, Fribourg-en-Brisgau, etc... Le pape Clément VI s'efforce de calmer les esprits, mais le mal est déjà fait. Après le drame, le calme ne revient toujours pas. Le roi de France, CHARLES VI, expulse la population juive du royaume en 1394. Chassés, bannis, persécutés, limités dans leur droit de citoyen, les Juifs cherchent refuge dans les régions rurales d'Alsace.

## DU XVIème AU XVIIème SIECLE

Le XVIème siècle est caractérisé par les guerres de religion et l'émergence de l'antique haine religieuse. Elle est attisée par le réformateur Martin LUTHER, dont les écrits avaient été publiés et répandus à Strasbourg vers 1520. Dans son ouvrage relatif « aux Juifs et à leurs mensonges », il suggère :

- Premièrement : qu'on mette le feu à leurs synagogues ou *Schule*
- D'autre part : qu'on détruise leurs maisons
- Troisièmement : qu'on leur confisque tous leurs livres de prières ou du Talmud
- Quatrièmement : qu'on défende à leurs rabbins d'enseigner
- Cinquièmement : qu'on ne leur accorde pas la permission d'utiliser les routes
- Sixièmement : qu'on leur défende l'usure et leur prenne tout leur argent et leurs bijoux en or et en argent – pour les mettre de côté –
- Septièmement : qu'on donne en mains des jeunes et forts Juifs et Juives le fléau, la hache, le karst, la bêche, le fuseau, afin qu'ils gagnent leur pain à la sueur de leur nez.

C'est pour ainsi dire le prélude à l'antisémitisme du XIXème, voire du XXème siècle, qui conduira dans les ghettos et les camps de la mort. Il s'en suit la Guerre de Trente Ans, avec ses pogromes particulièrement sauvages en Pologne, Ukraine et Lituanie. Vers la fin du XVIIème siècle, les Juifs des pays de l'Est, en particulier du pays de Bade, de la Rhénanie et du Palatinat, fuient les pogromes et la misère, et émigrent en masse dans notre région.

Néanmoins, leur situation reste précaire, marginale et dépendante de l'autorité qui leur accorde sa bienveillance aussi longtemps qu'ils sont la source de revenus. Ils font le petit commerce ambulante, celui du bétail, tiennent boutiques ou pratiquent le prêt de l'argent. Toutefois, de par cette dernière activité, ils deviennent le bouc émissaire et rendus pour responsables de toute la misère paysanne. Pourtant, ils ne sont pas riches et sont contraints d'étendre leur champ d'activités jusqu'en Suisse, où, malgré l'interdiction de séjour, ils sont bien tolérés, moyennant finance. Ainsi, des registres relatifs au péage corporel « *Leibzoll oder Judengeleit* », datés de 1742 à 1747 et de 1758 à 1797, et conservés aux Archives de la ville d'Aarau, numéros 2625 et 2626, font état d'une centaine de marchands juifs de la Haute-Alsace qui fréquentaient la foire bisannuelle de Zurzach en Argovie pour y faire le commerce ambulante.

Ils affluaient de Bergheim, Biesheim, Blotzheim, Durmenach, Habsheim, Hagenthal, Hagenbach, Hartmannsweiler, Hégenheim\*, Issenheim, Jungholtz, Kembs, Lumschweiler, Niedersept, Oberdorf, Rixheim, Sierentz, Steinbrunn, Uffholz, Wexelsheim et Zillisheim.

\*De Hégenheim, sont mentionnés :

Abraham, Joseph, Lehmann, Meyer, Moses, Raphael et Theodor Bickardt, Leopold Bloch, Leopold Günzburger, Esaias, Isaac, Jacob, Lazarus et Liebmann Levi, Daniel Marx, Moses Maus, Joseph Rueff, Israel et Meyer Wolff.

La foire qui durait quelques jours avait une importance capitale pour la région et pour les marchands ambulants. Ils affluaient non seulement de la Haute-Alsace, mais aussi de la Basse-Alsace, de la Souabe, de la Franconie, du pays de Bade, du Palatinat, de la Lorraine, du Tyrol, d'Amsterdam, de Francfort, de Hambourg, voire même de Prague.

## PERMIS DE RESIDENCE

Les seigneurs leur accordent la protection, moyennant le « *Schirmgeld ou Judenschirmgeld* ». Outre cette taxe, tout devient matière à imposition : péage corporel à l'entrée et à la sortie de la province, permission d'enterrement, droit d'habitation, impositions fiscales rarement justifiées, etc...

Le 24 février 1783, le Cardinal Prince de ROHAN définit les conditions pour être admis à vivre dans une localité d'Alsace, que moyennant un droit de protection, dont voici un exemple :

*Louis René Edouard, Prince de Rohan, par la grâce de Dieu, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, Evêque et Prince de Strasbourg, Landgrave d'Alsace, Prince-Etat d'Empire, Grand Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit...  
A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut.*

*Savoir faisons que, sur la requête, présentée par Gabriel Bloch le jeune juif de notre ville d'Obersoultz, tendant à ce qu'il nous plût le recevoir en notre protection et luy permettre de demeurer dans les Terres de notre Evêché, nous avons permis et permettons audit Gabriel Bloch de demeurer avec sa famille en notre dite ville d'Obersoultz, à charge pour luy d'y vivre conformément aux ordonnances et règlements concernant les Juifs et de payer annuellement, de quartier en quartier à notre recette de l'Obermundat de Rouffach, le droit de protection qui nous est dû, à peine de nullité des présentes que nous nous réservons expressément de révoquer toutes fois et quantes qu'il nous plaira. Mondon à nos armées et féaux, les gens tenants le conseil de la Régence et à nos chers féaux les officiers de la chambre des comptes de notre Evêché de tenir, chacun en ce qui les concerne, la main à l'exécution de ces présentes. En foy de quoy, nous y avons fait mettre notre sceau, les avons signé de notre main et fait contresigner par notre conseiller intime et secrétaire de*